



Compte-Rendu
du Comité Technique Local
du 16 Octobre 2019

<http://cgt.drifip59.free.fr>

Le comité technique local s'est réuni ce jeudi 8 février 2018.

La CGT a ouvert la séance par la lecture de sa déclaration liminaire.

Le directeur n'a tenu à répondre que sur les sujets locaux.

Au sujet du NRP, pour lui « Les inquiétudes des agents se nourrissent du temps qui passe et non de la réforme », la concertation est longue...

Il n'y aura aucun Service de Gestion Comptable au 01/01/2020

Avant d'aborder l'ordre du jour, les élus CGT ont tenu à évoquer le questionnaire à destination des collègues qui rejoindraient la future Cité administrative à Lille Sud.

Lors d'une réunion en septembre, la DRFIP avait indiqué ne pas vouloir diffuser ce questionnaire aux collègues de la Cité, ne sachant pas quels seraient les agents concernés. Nous avons dénoncé cette position et demandé que ce questionnaire soit transmis à l'ensemble des collègues de la métropole lilloise qui pourraient être impactés en fonction des restructurations à venir. La DRFIP étant incapable d'évaluer le nombre d'agents transférés, les élus CGT réclamaient qu'elle prenne les mesures nécessaires pour que ce lieu de travail corresponde au plus grand nombre plutôt que de ne consulter personne.

Le DRFIP a accepté de transmettre ce questionnaire aux services de la Cité (hors services de direction implanté qui resteront sur Lille en 2023).

Nous déplorons cette décision qui néglige la situation de plusieurs centaines de collègues. Pour information, le questionnaire est joint en annexe du compte rendu.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Fusions de Services des Impôts des particuliers installés sur le même site dans une même commune (deux opérations) (*avis*).
- Modification des Horaires d'ouverture au public :
Trésorerie de Phalempin (*avis*) ;
Trésorerie de Hondschoote (*avis*).
- Réorganisation de la Division SPL (*avis*).
- Pilotage du projet NRP :
- Présentation de l'équipe projet (*information*) ;
- Création d'une cellule NRP au sein du pôle Gestion Publique (*avis*).
- SIP : modification des horaires d'ouverture au public et instauration de plages d'accueil sur rendez-vous (*avis*).
- SIE : mise en oeuvre de l'accueil exclusif sur rendez-vous (*avis*).
- Fermeture au public des SPFE de Dunkerque, Valenciennes et du SDE de Lille tous –
Réinstallation de certains personnels de la Division des Opérations de l'État (*information*).

– Questions diverses.

Les organisations syndicales ont demandé une modification de l'ordre du jour. Cette modification a été admise par le président du CTL.

ORDRE DU JOUR :

1. Fusions de Services des Impôts des particuliers installés sur le même site dans une même commune (deux opérations) (avis).

Les fusions proposées sont celles des SIP de Roubaix Nord et Roubaix Sud d'une part et des SIP de Valenciennes Val-de-Scarpe et Valenciennes-la-Rhonelle d'autre part.

La fusion est présentée comme une juxtaposition des deux services sans aucune autre incidence sur le fonctionnement du service.

Pour Roubaix, le périmètre de compétence des secteurs d'assiette sera modifié : Les SIP sont actuellement composés de 7 secteurs d'assiette (2 pour Roubaix, 2 pour Villeneuve d'Ascq, 1 secteur d'assiette pour Wattrelos, 1 secteur pour Hem Lys, 1 secteur pour Croix Wasquehal). Au 1^{er} janvier 2020, il ne subsistera que 5 secteurs d'assiette : Roubaix, Villeneuve d'Ascq, Wattrelos, Hem Lys et Croix Wasquehal.

Pour Valenciennes, maintien des 5 secteurs d'assiette pour le moment.

Pour la DRFIP, les agents devraient rester sur les postes qu'ils occupent actuellement car il n'est pas envisagé pour le moment de transformation immobilière.

Sauf que pour Valenciennes, lors de la dernière réunion, il a été envisagé de regrouper les cellules recouvrement des 2 SIP sur le plateau du SIP de VLR. Il nous a été répondu qu'au 1^{er} janvier 2020, il n'y aurait plus qu'une comptabilité mais que pour le recouvrement, c'était aux agents à discuter de l'opportunité d'une ou 2 cellules avec les chefs de service.

Les élus CGT ont également attiré l'attention de la DRFIP sur le problème de l'accueil posé par ces fusions notamment sur Valenciennes.

Une réunion hebdomadaire est prévue entre les agents et le chef du SIP pour mettre en place la fusion et régler les problèmes de l'accueil.

Concernant les emplois, pour la DRFIP il n'y aura pas d'emplois supprimés au Tagerfip sur les SIP fusionnés au 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, dans la fiche transmise par l'administration, il est déjà annoncé de nouvelles réformes dès 2020 après la fusion des services au 1/1/2020.

La restructuration du foncier en septembre 2020 et le recouvrement des trésoreries qui viendrait rejoindre les SIP en 2021.

Sur Roubaix, 11 emplois sont fléchés au Sagerfip pour la mission foncière : la DRFIP refuse de créer une antenne mais il peut être créé un bureau distant : l'antenne ayant un caractère plus pérenne que le bureau distant car ce dernier tend à disparaître au fur et à mesure du départ des agents le composant...

Nous avons donc interpellé sur les raisons de cette précipitation et la réponse fut sans surprise. Il s'agit d'une commande de la DG, probablement pour faire bonne figure dans le cadre du plan Darmanin.

Les élus CGT ont exigé que les projets de fusion soient présentés au CHSCT. Ce dernier aurait d'ailleurs dû examiner ces projets avant le CTL. La DRFIP a considéré que cette restructuration étant virtuelle, le CHSCT n'avait pas à être saisi.

Pour les élus CGT, la fusion des SIP est bien réelle et elle est bien du ressort du CHSCT. La DRFIP a convenu que cette fusion serait présentée lors d'un prochain CHSCT.

Nous avons également insisté pour que les restructurations prévues au cours de l'année 2020 dans ces SIP soient présentées dans l'ordre au CHSCT et au CTL.

Les élus CGT ont dénoncé le caractère sommaire des documents fournis et le décalage entre ces documents et les informations diffusées aux agents lors des réunions.

Pour la DRFIP, ces réunions, CTL ... rentrent bien dans le champ de « la concertation » afin de faire accepter leur décision. Les mesures du Nouveau Réseau de Proximité sont mises en place dès 2020 sans que nous en connaissions encore l'intégralité puisque ils peuvent nous les annoncer au fil de l'année...

L'avis des Organisations Syndicales étant requis sur ce premier point, l'ensemble des élus a refusé de prendre part au vote.

2°La modification des horaires d'ouverture au public pour les trésoreries d'Hondschoote et Phalempin

Ce sont normalement les 2 dernières demandes de réduction d'horaires qui seront présentées au CTL. Tous les services ont donc réduit l'amplitude horaire d'ouverture au public !

Pour la trésorerie de Phalempin, c'est une diminution de l'amplitude de 24 heures à 16h15 soit 7h45 avec une fermeture toutes les après midi.

Pour Hondschoote, la situation est différente vu que les horaires proposés sont déjà appliqués depuis décembre 2018 alors que le CTL ne s'est pas prononcé sur aucun projet de réduction horaires.

A ce sujet, nous avons réitéré notre demande faite en avril 2019 d'avoir un tableau officiel et récapitulatif des horaires de l'ensemble des services de la DRFIP. La DRFIP se doit également de communiquer à l'extérieur les horaires au public sur l'ensemble des supports existants.

Pour la trésorerie d'Hondschoote, cette réduction des horaires d'ouverture implique la fermeture de la trésorerie au public le mercredi toute la journée ainsi que toute les après midi de la semaine (soit une ouverture des locaux 16h par semaine au public, le minimum

prévu par la circulaire SRP du 22 octobre 2014 pour une commune de moins de 10000 habitants.

Les personnels auraient été consultés mais nous n'avons pas le résultat de leur vote.

Les élus CGT ont voté contre ces modifications. Si nous comprenons la détresse et l'épuisement des collègues, nous ne pouvons cautionner la volonté de la direction de faire disparaître le service public. Ce que nos collègues ont besoin, c'est d'un renfort d'effectif.



3. SIP : Modification des horaires d'ouverture au public et instauration de plages d'accueil sur rendez vous. (avis)

Après avoir réduit les horaires d'ouverture au public à la portion congrue, la direction souhaite à présent se débarrasser des usagers sur les horaires restants.

Une circulaire du 21 juin 2016 avait institué le déploiement de l'accueil sur rendez vous avec la fourniture de l'outil « prise de rendez vous » fin 2016.

La circulaire du 07 juin 2019 prévoit la généralisation de l'accueil sur rendez vous notamment dans les SIP et le SIE.

Sur les 12 sites ayant prévu la mise en place de l'APRDV, 9 ont prévu une fermeture totale de l'accueil, sur les plages des rendez vous.

3 SIP ne se sont pas encore prononcés (Denain, Avesnes sur Helpe, Hazebrouck).

Lors des débats, nous avons pu démontrer que les collègues n'avaient pas été concertés sur ce dispositif et sa mise en place et que la sécurité était un critère qui n'avait pas été pris en compte.

Modalités d'ouverture des portes aux seuls usagers disposant d'un rendez vous et rejet des autres usagers qui seraient aux portes du CFP : une fiche de signalement a déjà eu lieu à Lomme où l'accueil sur rdv exclusif est déjà mis en place en expérimentation.

Face à nos remarques, le directeur a accepté de reporter l'accueil sur rendez-vous exclusif pour les sites concernés.

Un vote a tout de même eu lieu sur les plages d'accueil sur rendez-vous où l'accueil sur rdv n'était pas exclusif soit les sites de Douai, Valenciennes et Roubaix.

Les élus CGT se sont abstenus car même si l'accueil au public en continu est maintenu, les moyens des services sont largement insuffisants et des problèmes lors de la pause méridienne risque de se poser.

4. SIE : Mise en œuvre de l'accueil exclusif sur rendez vous. **(avis)**

Cette démarche a été mise en place en 2017 dans 7 SIE sur 15 pour être progressivement généralisée . Par note de service du 07 juin 2019, la mission SRP indique que l'APRDV doit devenir la norme dans les SIE.

L'accueil exclusif sur rendez vous devra être mis en œuvre dans tous les SIE (y compris PELP Valenciennes la Rhonelle) à compter du 1^{er} novembre 2019 : ouverture de tous les canaux de prise de rendez vous ; proposition systématique de la possibilité de « RDV par téléphone » (pour éviter le déplacement de l'utilisateur) ; ouverture de plages de réception en APRDV exclusif.

Prise de rendez vous par les agents d'accueil sauf cas d'urgence ; « les agents extérieurs » : agents DGFIP des autres services ; « les partenaires » : ex des agents des Maisons France Service.

Sur ce dossier, le directeur a été inflexible malgré des problèmes similaires à ceux évoqués pour le SIP. Il fait même preuve de zèle car l'accueil sur rdv exclusif sera mis en place dès le 1/11/19 alors que la note ne l'imposait qu'au 1/1/2020.

Les élus CGT ont voté contre ce projet puisqu'il limite l'accueil des usagers à la condition de la prise de rendez vous.

5. Fermeture au public des SPFE de Dunkerque, Valenciennes et du SDE de Lille toutes les après midi à compter du 14 octobre 2019

Après avoir subi la restriction des horaires d'ouverture préconisées par la circulaire SRP du 22 octobre 2014, une nouvelle instruction permet aux directions locales de pérenniser les fermetures hebdomadaires mises en place au dernier quadrimestre 2018 à l'occasion du plan de résorption des CIP.

Les chefs de service des SPFE et SDE sont d'accords. L'avis des agents n'a semblé t il pas été requis. En conséquence, cette fermeture interviendrait à

compter du 14 octobre 2019.

Les services de Dunkerque et Lille seront ouverts uniquement du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, fermeture l'après midi.

Le SPFE de Valenciennes sera ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi matin de 8h30 à 12h, fermeture l'après midi et le jeudi toute la journée.

Les élus CGT ont voté contre cette mesure qui restreint la mission de service public.

6. Réinstallation de certains agents de la division des opérations de l'Etat

Ce projet vise à rassembler au 9^e étage de la DRFIP 3 services sur 4 de la DOE (direction des opérations de l'État) Ce projet a été présenté au CHSCT du 05 juillet 2019.

Ce projet comporte 3 volets :

- transférer la cellule « DDR3-flux réseau » (4 agents) du service « comptabilité générale vers le service « comptabilité du recouvrement »

-transférer le service DFT (13 agents) du 7^e étage au 9^e étage (espace libéré par la cellule DDR3-flux réseau

-regrouper au service « comptabilité générale » toutes les opérations financières et comptables de même nature (opérations par chèques, virements entrant et sortant, carte bancaire et numéraire du relevé Banque de France du Directeur). 2 collègues du service RNF et du service DFT en charge des opérations financières rejoindront le service « comptabilité générale ».

Ces transferts auront lieu le lundi 07 octobre 2019.

Questions diverses



- Concernant les collègues non-titulaires ex ouvriers de l'imprimerie nationale

Leur situation devait être régularisée au 30 septembre 2019.

La DRFIP a répondu que la mise en paiement devrait rapidement intervenir et que les avenants seraient rédigés plus tard.

- Droit de réponse demandé par les élus CGT concernant l'article du journal l'Indicateur d'Hazebrouck et l'entretien du DRFIP
- Les élus CGT ont réclamé projets des tableaux d'avancement des agents C
- Les élus CGT ont réclamé une CAPL pour les affectations des 57 contrôleurs stagiaires en première affectation sur le nord.

La DGFIP ne souhaite pas réunir les CAPL. Les CS seront affectés selon

leur rang de classement au concours. Une réunion informelle pourra être organisée pour évoquer leurs situations mais la DRFIP ne prévoit pas la transmission des fiches de vœux ou de souhaits aux élus.

- Ecrêtement au-delà de 15 jours dans le CET : la contre valeur a été portée en point sur la RAFT. Raison : les collègues n'ont pas été jusqu'au bout du processus et la validation n'a pas été faite. M. Romont s'engage à voir comment on pourrait rouvrir le dossier en 2020 pour 2019 lors de la campagne CET.